Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 mai 2019 à l'abri de protection civile à Ecublens à 20h00

A 20h00, **Jean-Pierre Vaucher**, Syndic, ouvre l'assemblée communale ordinaire dite des comptes.

Pour cette assemblée le procès-verbal sera tenu par Mme Déborah Gilliard-Schiliro, secrétaire.

Jean-Pierre Vaucher informe que cette assemblée communale est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Cette assemblée a été convoquée légalement par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg numéro 15 du 12 avril 2019, par affichage au pilier public, par mention dans le site Internet de la commune et par envoi d'un tous-ménages. Le tractanda est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018

2. Comptes 2018
   - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
   - 2.2 Présentation des comptes d'investissement
   - 2.3 Présentation du bilan et hors-bilan
   - 2.4 Rapports de l'organe de révision et de la commission financière
   - 2.5 Approbation

3. Attribution d'un captage d'eau

4. Approbation du nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

5. Nomination d'un nouvel organe de révision

6. Divers

Jean-Pierre Vaucher demande si le tractanda appelle des commentaires ou remarques de la part de l'assemblée communale. Cela n'est pas le cas et cette assemblée peut donc délibérer valablement.

Jean-Pierre Vaucher nomme deux scrutateurs, soit M. Laurent Dorthe pour les deux premiers rangs et la table du conseil et M. Bertrand Godel pour le dernier rang. Mmes Déborah Gilliard-Schiliro, Anne-Catherine Emonet et M. Valentin Dougoud ne peuvent pas voter.

Les scrutateurs donnent le nombre de personnes pouvant voter. Il y a 16 participants.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale était à disposition au bureau communal et également sur le site Internet de la commune. Il ne sera donc pas lu.

Jean-Pierre Vaucher demande si le tractanda appelle des commentaires ou remarques de la part de l'assemblée communale. Cela n'est pas le cas.

Les personnes qui acceptent ce procès-verbal sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 16, contre 0, abstentions 0.

Le procès-verbal est donc accepté à l'unanimité avec remerciements à Mme Gilliard-Schiliro, secrétaire, pour sa rédaction.

2. Comptes 2018

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2018 lors de sa séance 2 avril 2019. Ils ont été révisés par la Fiduciaire Marc Gobet en date du 21 mars 2019. De plus, ils ont fait l'objet d'une présentation à la commission financière le 8 avril 2019 en présence des réviseurs de la Fiduciaire Gobet.

Avant d'aller dans le détail des comptes. Jean-Pierre Vaucher mentionne que l'année 2018 a été une bonne année, comme pour beaucoup de communes fribourgeoises. Elle clôt avec un bénéfice de Fr. 8'525.59 contre Fr. 17'525.99 l'an passé. Le budget prévoyait, quant à lui, un bénéfice de Fr. 9'543.55. Il a été possible d'effectuer des amortissements supplémentaires pour Fr. 164'233.50 contre Fr. 288'980.50 il y a une année.

Cette année 2018 a été marquée par les points suivants :

- Dans l'ensemble, respect des budgets de charge à tous les niveaux ;
- Pas de droits de mutation et gains immobiliers sur des transactions immobilières ;
- Provision de Fr. 60'000 pour l'assainissement de la Caisse de pension de l'Etat ;
- Pertes sur débiteurs plus importantes que les années passées.

Pour le reste, **Jean-Pierre Vaucher** y reviendra à la présentation détaillée des comptes 2018.

Les états financiers 2018 vont maintenant être présentés dans le détail :

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
2.2 Présentation des comptes d'investissement
2.3 Présentation du bilan et hors-bilan
2.4 Rapports de l'organe de révision et de la commission financière

La présence de l'organe de révision n'est pas nécessaire à l'assemblée communale. Mme Anne-Catherine Emonet, boursière, lit le rapport émis par la fiduciaire Marc Gobet.

Jean-Pierre Vaucher donne ensuite la parole à M. Jean-Claude Godel pour la lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2018.

Jean-Pierre Vaucher remercie la commission financière pour son rapport.

2.5 Approbation

Jean-Pierre Vaucher propose de passer les comptes 2018 au vote ; le Conseil communal ne peut pas voter.

Les personnes qui acceptent les comptes 2018 sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 11, contre 0, abstentions 0.

Les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité.

3. Attribution d'un captage d'eau

Jean-Pierre Vaucher demande à MM. Valentin Dougoud et Rémy Vaucher de se récuser en les priant de sortir de la salle, le temps de traiter ce point de l'ordre du jour.

En mai 2018, M. Valentin Dougoud, au nom de son papa, M. Bernard Dougoud et de celui de M. Remy Vaucher, a demandé au conseil communal la possibilité de créer un nouveau captage au-dessus du chalet Scheurer.

Présentation à l'écran du plan de situation établi par le bureau Geosud.

Une telle procédure doit faire l'objet d'une demande de permis de construire ordinaire, ce qui a été fait et le permis a été délivré par la préfecture au début de l'année 2019.

Il est également nécessaire que ce captage fasse l'objet d'une inscription au Registre Foncier de la Glâne. Cette inscription nécessite cependant une décision de l'assemblée communale.

Jean-Pierre Vaucher précise encore les points suivants concernant cet objet :

- La commune, comme dans la dernière transaction qui a été effectuée l'an passé, ne demandera pas de dédommagement financier. Cependant, tous les coûts y afférents sont à la charge des requérants.
- La Commune ne donne aucune garantie quant à la qualité et la quantité d'eau.
- Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires du canton de Fribourg pose comme condition que seuls les bénéficiaires de ce droit de source, ainsi que leur cercle familial restreint pourront utiliser cette eau pour leur propre consommation. Ils n'ont pas le droit de distribuer cette eau à des tiers.

Jean-Pierre Vaucher demande s'il y a des questions à ce sujet.

Roger Butty relève que, selon le croquis, la conduite ira jusqu'à l'habitation de M. Bernard Dougoud.

Jean-Pierre Vaucher confirme que la conduite alimentera également l'habitation de M. Bernard Dougoud. Il précise, comme déjà mentionné précédemment, que le canton autorise le requérant et la famille proche à être alimentés par ce nouveau captage. Toutefois, la distribution à des tiers n'est pas autorisée selon la décision du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Jean-Pierre Vaucher demande s'il y a d'autres questions à ce sujet. Pas de question ni de remarque.

Les personnes qui acceptent l'attribution d'un captage d'eau à MM. Bernard Dougoud et Rémy Vaucher sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 15, contre 0, abstentions 0.

Ce captage d'eau est donc attribué à MM. Bernard Dougoud et Rémy Vaucher à l'unanimité selon la description faite auparavant.

MM. Valentin Dougoud et Rémy Vaucher réintègre la salle.

4. Approbation du nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

Le règlement actuel a été approuvé par la direction de la santé et des affaires sociales le 20 mars 1998.

En date du 3 janvier 2019, le Service de la santé publique a écrit à la commune en mentionnant que notre règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires devait être actualisé. Le courrier mentionne plus particulièrement le point suivant :

« Conformément à une jurisprudence rendue par le Tribunal cantonal, l'aide financière de la commune ne peut pas être limitée aux seules prestations fournies par le Service dentaire scolaire, mais elle doit également être étendue aux prestations effectuées par les médecins dentistes privés. Dans un arrêt du 28 novembre 2002, la Ière Cour administrative du Tribunal administratif du canton de Fribourg a déclaré (sous la précédente législation) notamment ce qui suit : « Le libre-choix du médecin dentiste traitant n'empêche pas la commune de contrôler ses finances ».

En vertu de l'article 10 al. 2 LSDS, les communes déterminent dans un règlement les conditions auxquelles les parents dans une situation économique modeste ont droit à l'aide financière, ainsi que le montant et les modalités de versement de celle-ci. »

Suite à cette demande, le Conseil communal a donc établi un nouveau projet de règlement qui a été approuvé par le Service de la santé publique et par le Service des communes. Le Conseil communal a également profité de cette modification de règlement pour revoir les subventions accordées.

Les principales caractéristiques de ce règlement sont :

- Art. 2 : les traitements orthodontiques sont subventionnés, comme auparavant selon l'ancien règlement.
- Art 3 : les limites de revenu et fortune sont la base pour l'attribution de subventions. Limite de la subvention à Fr. 500.00 par enfant et par année.
- Art. 4 : pour les traitements orthodontiques, la subvention de Fr. 400.00 par année, mais au maximum Fr. 1'200.00 pour toute la scolarité obligatoire.

Jean-Pierre Vaucher demande à l'assemblée communale si la lecture de ce règlement article par article est souhaitée. Cela n'est pas le cas.

Jean-Pierre Vaucher demande à l'assemblée communale s'il y a des questions ou des remarques. Cela n'est pas le cas.

Jean-Pierre Vaucher propose de passer au vote.

Les personnes qui acceptent ce règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 16, contre 0, abstentions 0.

Le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est approuvé à l'unanimité.

5. Nomination d'un nouvel organe de révision

La législation cantonale mentionne que le mandat de l'organe de révision ne peut durer plus de 6 ans au maximum. Dès lors, la Fiduciaire Marc Gobet qui a audité les comptes ces 6 dernières années, doit renoncer à son mandat et l'assemblée communale doit en élire un nouveau, pour la révision des comptes 2019 – 2020 – 2021.

Il appartient à la Commission financière de proposer à l'assemblée communale le nom de la fiduciaire pour cette période de 3 ans. Jean-Pierre Vaucher laisse donc la parole à M. Jean-Claude Godel, président de la Commission financière.

Jean-Claude Godel fait la lecture du rapport de la commission financière. La commission financière a approché 4 fiduciaires. Une des fiduciaires a répondu ne pas vouloir établir d'offre et, après analyse des 3 offres reçus des autres fiduciaires, la commission financière propose à l'assemblée communale d'attribuer le mandat pour la révision des exercices 2019 – 2020 – 2021 à Hervest Fiduciaires SA à Châtel-St-Denis pour un montant de Fr. 2'400.00 TVA incluse. Cette offre correspond au montant le plus bas parmi les offres reçues. Le montant des autres offres obtenues s'élevait à Fr. 2'900.00 et Fr. 3'300.00 TVA incluse. Cet écart ne pouvant pas être justifié, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver ce choix.

Jean-Pierre Vaucher remercie M. Jean-Claude Godel pour la lecture du rapport de la commission financière.

Jean-Pierre Vaucher demande à l'assemblée communale s'il y a des questions ou des remarques. Cela n'est pas le cas.

Jean-Pierre Vaucher propose de passer au vote.

Les personnes qui acceptent d'élire la Fiduciaire Hervest SA pour une période de 3 ans, soit la révision des comptes 2019, 2020 et 2021, sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 16, contre 0, abstentions 0.

La Fiduciaire Hervest SA à Châtel-St-Denis est choisie à l'unanimité.

Jean-Pierre Vaucher profite de ce point de l'ordre du jour pour remercier la Fiduciaire Marc Gobet pour tout le travail effectué ces 6 années passées. Elle a toujours eu une approche constructive et a toujours été de bon conseil pour la commune.

6. Divers

Quelques informations de la part du Conseil communal :

- **Chapelle d'Ecublens**

  Lors de la dernière assemblée communale, le conseil a mentionné qu'il tiendrait les citoyens informés de la suite de la vente de la chapelle. Par une annonce dans les journaux, la commune a mis en vente la chapelle entretemps. Le Conseil communal a reçu quelques offres sur lesquelles il va plancher et devrait réaliser cette vente prochainement.

- **Travaux CFF**

  Pour rappel, la ligne CFF entre Palézieux et Moudon ne sera plus en fonction entre le 23 mai et le 15 septembre 2019. Cette information a été diffusée via l'Ecublens'Info et également par un courrier des CFF qui donne tous les détails sur les moyens de transports de remplacement. Il est également possible de consulter le site Internet des CFF.

- **Fibre optique : routeurs Net Plus**

  Suite à la pose de la fibre optique dans le village, plusieurs utilisateurs de NetPlus ont constaté que le routeur mis à disposition présentait quelques faiblesses, principalement pour ce qui concerne sa puissance. Ainsi, les pièces qui auparavant disposaient d'un bon signal WIFI se sont vu limitées pour certaines. Comme il l'a également été mentionné dans la dernière information communale, il faut prendre contact avec la société NetPlus qui changera gratuitement le routeur avec un nouveau plus puissant. Les numéros de téléphone figurent sur ladite information.

- **Auberge communale**

  Comme constaté par la majorité des citoyens, l'Auberge communale est fermée depuis trois semaines environ. La cause de cette fermeture est la faillite du restaurateur et l'Auberge communale devrait être libre ces prochains mois. Le Conseil communal a décidé de remettre cette location en soumission ces prochaines semaines afin de ne pas laisser ce café trop longtemps fermé.

- **Concept de sécurité des routes**

  Suite à la dernière assemblée communale lors de laquelle il avait décidé de voter un montant pour une étude d'un concept de sécurité des routes de la commune, il a été demandé à 2 bureaux de faire une offre pour l'établissement d'un concept. Le Conseil communal a reçu entretemps les propositions. Le conseil communal a fixé une séance demain 8 mai 2019, avec la commission d'urbanisme, afin de déterminer le bureau auquel sera attribué ce mandat d'études. Dans tous les cas, l'assemblée communale sera l'organe qui décidera finalement sur les mesures que le bureau choisi proposera. Le Conseil communal ne manquera pas de tenir les citoyens au courant de ce dossier.

- **5G**

  La presse parlée et écrite ont mentionné à diverses reprises que l'opérateur Sunrise avait installé la 5G sur le territoire communal d'Ecublens. Ces informations ont créé certaines inquiétudes auprès de plusieurs citoyens. Le Conseil communal a dès lors pris contact directement avec la société Sunrise afin d'obtenir des informations précises à ce sujet. Dans un mail daté du 2 mai 2019, Sunrise confirme que la 5G n'est pas installée sur notre territoire communal et qu'ils n'ont, actuellement, aucun projet prévu pour la commune d'Ecublens.

  Comme tous les citoyens, le Conseil communal va continuer de suivre ce développement de la 5G. Dans tous les cas, la construction d'une antenne est soumise à autorisation ordinaire et, par les canaux habituels, les habitants d'Ecublens en auront également connaissance.

- **Place de concierge de la commune**

  Actuellement, la place de concierge est occupée par Mme Céline Cardinaux. Pour des raisons familiales et professionnelles, Mme Céline Cardinaux a donné son congé pour le début de l'été. Le Conseil communal va mettre au concours la place de concierge communal, ces prochains jours, par un tout-ménage. Pour rappel, le ou la concierge s'occupe des locaux de l'administration communale, de la chapelle, du bâtiment de la protection civile et des communs de l'Auberge communale. Le poste est à repourvoir dès la fin du contrat de Mme Céline Cardinaux.

- **La parole est maintenant laissée aux citoyens**

  Sébastien Wirz demande si le Conseil communal a été avisé que les gitans sont présents sur notre territoire communal et qu'ils proposent, de manière insistante, leurs services pour le nettoyage des toits, des façades, etc.

  Jean-Pierre Vaucher répond que ceci est récurrent. La commune n'a pas été avisée.

  Bernard Chevalier revient sur le déploiement futur de la 5G et s'étonne que la société Sunrise se soit permise d'informer au travers de la presse que la commune d'Ecublens bénéficie aujourd'hui de la 5G. Il estime que la manière était particulièrement osée et cavalière. Il souhaite savoir plus précisément ce que la société Sunrise a répondu au Conseil communal.

  Jean-Pierre Vaucher répond que la prise de contact du Conseil communal avait pour but de faire le point sur l'installation des antennes 5G dans les environs et plus particulièrement sur notre territoire communal. Jean-Pierre Vaucher confirme, qu'à ce jour, il n'y a pas d'antenne 5G sur notre territoire communal.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Pierre Vaucher clôt cette assemblée communale en remerciant les citoyens présents de leur présence.

C'est avec plaisir que le Conseil communal invite les citoyennes et citoyens présents à cette assemblée communale à partager le verre de l'amitié ici dans cette salle.

L'assemblée communale se termine à 21h10.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

CONSEIL COMMUNAL - ECUBLENS FR -

Le Syndic,
Jean-Pierre Vaucher

La Secrétaire,
Déborah Gilliard-Schiliro